



INFOSITE "Péguère Barbat Cambalès"

Site Natura 2000 FR 7900924

N°1 Mai 2003

Sommaire

- Editorial p. 1
- Natura 2000, qu'est-ce que c'est ? p. 2
- Le Parc National des Pyrénées :
un intervenant de premier plan p. 2
- Des acteurs institutionnels
aux hommes de terrain p. 2
- Les Document d'Objectifs :
un document de gestion élaboré en commun p. 3
- "Péguère Barbat Cambalès" :
un site aux richesses multiples p. 3 et 4
- Associez-vous à la démarche p. 4
- Calendrier et Contacts p. 4



Parc National des Pyrénées,

59, route de Pau, 65000 TARBES

Tél. : 05 62 44 36 60 / Fax : 05 62 44 36 70



Editorial

Le 1er octobre 2002, les acteurs institutionnels et les représentants des acteurs publics et privés impliqués localement se sont réunis pour participer au premier comité de pilotage initiant la procédure Natura 2000 sur le site " Péguère, Barbat, Cambalès ".

Notre objectif est de construire ensemble un réel projet de territoire, qui permettra de concilier les missions de maintien de la biodiversité et les activités socio-économiques et culturelles locales, en accord avec les principes énoncés par la Directive " Habitats ".

En effet, je suis persuadée que nous partageons tous la volonté de préserver nos espaces de haute montagne, dont les richesses biologiques et culturelles ont été identifiées par les états membres de l'Union Européenne comme un patrimoine remarquable.

Loin de vouloir sanctuariser la nature, " Natura 2000 " redonne aux pratiques humaines traditionnelles qui ont contribué à modeler nos paysages la place qui leur revient.

Nous sommes tous conscients que maintenir les usages traditionnels contribue à conserver nos espaces et nos paysages ruraux, et, par extension, les habitats et les espèces qui les constituent.

Cette responsabilité incombe aux états membres de l'Union Européenne, dont la France, qui se sont donc engagés dans la création du réseau Natura 2000.

Pour bâtir ce projet, les acteurs locaux qui utilisent leur territoire dans le cadre d'activités pastorales, touristiques, sylvicoles ou de chasse et de pêche devront réfléchir ensemble et de manière constructive au futur visage du territoire qu'ils désirent transmettre à leurs enfants.

Le Parc National des Pyrénées, acteur institutionnel important sur ce site, situé exclusivement dans sa zone centrale, apportera son expertise environnementale mais aussi son expérience du développement local, à travers la coordination de cette démarche.

Cette dernière se veut avant tout participative. En effet, la réflexion commune et la concertation seront menées dans le cadre de groupes de travail regroupés autour des thématiques " pastoralisme ", " développement local " et " forêts ".

L'ensemble des acteurs locaux, publics ou privés (y compris les propriétaires privés), ont naturellement vocation à participer à ces groupes de travail. Il en va de la responsabilité de chacun d'utiliser au mieux ces moments d'échange, afin de définir des objectifs appropriés et de proposer les modes de gestion adaptés qui seront mis en œuvre, in fine, dans le cadre des contrats Natura 2000.

L'élaboration en commun du DOCOB et la réelle concertation entre les acteurs seront les garants d'une bonne préparation des contrats Natura 2000 qui seront passés entre l'Etat et les partenaires publics ou privés intéressés.

Vous tous, acteurs locaux concernés par le site, vous avez dès à présent la parole pour faire vivre cette démarche collective.

De votre participation active, de votre implication personnelle, dépend le succès du dialogue et, par conséquent, la pertinence des contrats.

Cécile LONGE, Sous-Préfète d'Argelès-Gazost

Par définition...

Contrat Natura 2000

Contrat passé entre un acteur local engagé volontairement (communes, agriculteurs, chasseurs, forestiers, etc) et l'Etat. Fondé sur les mesures préconisées dans le Document d'Objectifs (DOCOB), ce contrat de 5 ans minimum est soutenu financièrement par l'Etat et l'Union Européenne (UE).

Opérateur local

Désigné par le Préfet de département, il est chargé de la production du DOCOB et des aspects financiers, administratifs, techniques et de communication du projet.

Directive européenne

Texte adopté par les états membres de l'UE prévoyant une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque Etat le choix des moyens.

Directive "Habitats"

Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et flore sauvages. Elle comprend notamment une annexe I (habitats naturels) et une annexe II (espèces animales et végétales) pour lesquelles les états membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Directive "Oiseaux"

Directive 79-409 / CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle organise la protection des oiseaux rares ou menacés à l'échelle de l'Europe et celle des habitats nécessaires à leur reproduction et à leur survie. Dans chaque pays de l'UE seront classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS) les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces.

Habitat naturel

Zone homogène définie par la présence d'espèces végétales et animales caractéristiques des conditions écologiques, géographiques et socio-économiques agissant sur ce milieu.

Espèces d'intérêt communautaire

Espèces menacées, vulnérables, rares ou endémiques (c'est à dire propres à un territoire bien délimité) et citées en annexe II.

Habitats d'intérêt communautaire

Habitats en danger, ayant une aire de répartition réduite ou constituant des

Natura 2000, qu'est ce que c'est?

" Favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ", tel est l'objectif de la Directive Habitats* de 1992.

Pour répondre à cet objectif et justifier l'adoption de la convention sur la diversité biologique au "Sommet de la Terre" de Rio de Janeiro (1992), l'Union européenne a décidé de constituer un réseau européen de sites naturels dénommé " Natura 2000 ".

Le réseau " Natura 2000 " regroupera l'ensemble des espaces désignés en application des directives "Oiseaux" (1979) et "Habitats" (1992). Il assurera le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire, cités en annexe des deux

directives.

Pour définir les objectifs de conservation des espèces et habitats naturels et y intégrer les exigences socio-économiques locales, la France a choisi d'élaborer un " Document d'Objectifs " (DOCOB) propre à chaque site. A partir d'un inventaire biologique et d'un état des lieux des activités humaines, ce document permettra de préconiser des mesures de gestion conservatoire, en fonction des priorités définies en commun sur chaque site.

La réalisation de ce document nécessitera, au cours de son élaboration, une large participation des acteurs locaux.

Les mesures de gestion proposées en commun aboutiront à la signature de contrats Natura 2000 avec les partenaires volontaires (éleveurs, fédérations, associations...).

Le Parc National des Pyrénées : un intervenant de premier plan dans le cadre de Natura 2000

L'élaboration du DOCOB est prise en charge sur chaque site Natura 2000 par un opérateur local*, désigné par le Préfet de département. La rédaction de ce document pour le site Natura 2000 " Pégùère, Barbat, Cambalès " a été confiée en 2001 au Parc National des Pyrénées. En effet, le site est situé en totalité dans la zone centrale du parc national. Pour

que la procédure Natura 2000 se déroule au mieux sur ce territoire remarquable, il est nécessaire de prendre en compte l'écologie, le pastoralisme et la culture locale. Trois facettes du site que le parc national connaît bien. Le lancement officiel de la procédure par le premier Comité Local de Pilotage a eu lieu le premier octobre 2002.

exemples remarquables d'une ou plusieurs des six régions biogéographiques européennes, citées en annexe I.

Habitats ou espèces prioritaires

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire, en danger de disparition sur le territoire européen et pour la conservation desquels l'Union Européenne porte une responsabilité particulière.

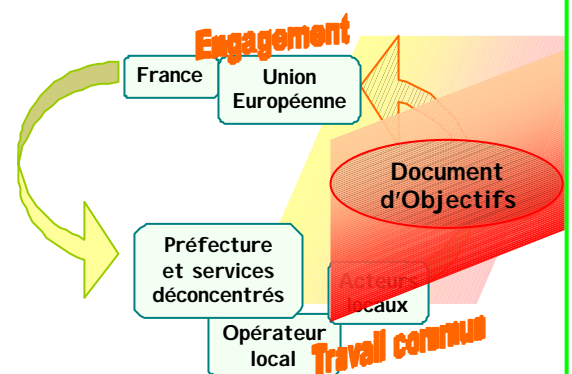
CORINE Biotopes

Il s'agit d'une typologie qui recense tous les habitats présents sur le territoire de l'Union Européenne. Chacun de ces habitats, auquel est attribué un nom et un code, est sommairement décrit. Cette typologie sert de référence pour la caractérisation et la cartographie des habitats naturels.

Code UE ou Code Natura 2000

A partir du code CORINE Biotopes, un code à quatre chiffres a été créé pour nommer les seuls habitats d'intérêt communautaire. Ce code regroupe les habitats d'intérêt communautaire par grands types, ce qui a pour but de simplifier l'application de la Directive Habitats.

Des acteurs institutionnels aux hommes de terrain



Un document servant de base aux contrats Natura 2000

L'objectif général de la procédure Natura 2000 est de conforter ou de favoriser un développement durable et respectueux de la biodiversité. Il sera rempli lorsque les préconisations d'action décidées en commun se traduiront sur le terrain par la mise en place des mesures de gestion contractuelle qui prendront la forme de contrats.

Le DOCOB: un document de gestion élaboré en commun

Afin d'affiner sa connaissance du site, le Parc National des Pyrénées a initié, en 2001, un travail d'inventaire et de cartographie (échelle 1:10 000) des habitats naturels et des espèces. Poursuivi en 2002, ce travail sera achevé au cours de l'année 2003 et conduira à l'élaboration d'un diagnostic écologique.

En parallèle, une étude des activités humaines présentes sur le site est en cours. Les enjeux de conservation mis en évidence par ce diagnostic croisé serviront de base à la réflexion qui conduira à la proposition de modes de gestion adaptés au mieux à la situation.

Les résultats et problématiques ressortant de ces travaux successifs seront régulièrement

soumis à discussion auprès des acteurs locaux et des experts, réunis au sein de groupes de travail thématiques.

Éleveurs, bergers, forestiers, représentants d'associations locales, d'administrations ou de fédérations se retrouveront sur le site autour de trois thèmes essentiels :

- le pastoralisme,
- la forêt,
- le développement local.

Réuni à l'initiative du Préfet de département, le comité de pilotage local est ensuite chargé de valider chaque étape du DOCOB. La dernière de ces étapes concerne les propositions d'actions adoptées par les groupes de travail.

Carte d'identité du site Natura 2000 "Péguère Barbat Cambalès"

Surface :
4616 hectares.

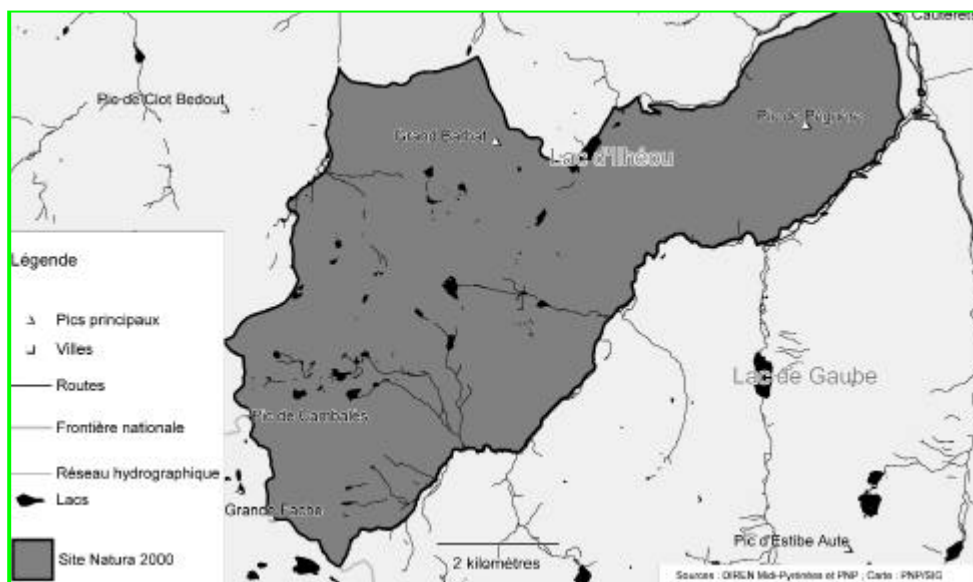
Altitude minimale :
1040 mètres.

Altitude maximale :
3005 mètres (Grande Fache).

Communes administratives :
Cauterets, Estaing.

Début du DOCOB :
octobre 2002.

Fin du DOCOB :
juin 2004.



Le Site d'Intérêt Communautaire "Péguère, Barbat, Cambalès" figure en totalité en zone centrale du Parc National des Pyrénées. Il comporte de très nombreuses richesses naturelles et culturelles, caractéristiques des milieux et paysages de la montagne pyrénéenne. Ainsi, plusieurs sites classés et Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) y ont été recensés.

Les travaux d'inventaire et de cartographie menés par le Parc National des Pyrénées, opérateur du DOCOB, permettent de dresser un bilan des connaissances du patrimoine naturel et des activités humaines du site.

Un patrimoine naturel exceptionnel

Des habitats naturels riches et diversifiés

Une campagne de cartographie des habitats naturels au 1/10 000ème est en cours sur le site. Initiée en 2001 sur les pelouses de la partie du site située en vallée de Cauterets, elle a été poursuivie en 2002 sur tous les habitats et prendra fin au cours de l'été 2003, 10% de la surface du site restant à couvrir.

Un grand nombre d'habitats naturels, correspondant à une grande diversité de milieux de montagne, a déjà été identifié (78 types élémentaires selon la typologie "CORINE Biotopes*"). 46 de ces types d'habitats élémentaires sont d'intérêt communautaire, la typologie simplifiée "Code UE*" permettant de les classer parmi 24 grands types d'habitats présents sur le site, Parmi ceux-ci, 3 sont prioritaires :

Les tourbières hautes actives (code UE 7110, code CORINE 51.1) : ces habitats de faible surface, très vulnérables, sont notamment présents sous la forme de buttes de sphaignes, liées aux complexes tourbeux des plateaux du Cayan et du Marcadieu.

Les formations herbeuses à Nard, riches en espèces, (code UE 6230, code CORINE 35.1, 36.31) : ces pelouses, liées à un pâturage extensif modéré, sont présentes sur le site, principalement à l'étage montagnard, les milieux les plus riches ayant été identifiés sur les plateaux et bas de versants du Cayan et de la base du versant Nord du Péguère.

Les forêts calcicoles de pins à crochets des Pyrénées (code UE 9430, code CORINE 42.425) : elles figurent sur le site en haut du versant Nord du Péguère.

Plusieurs espèces d'intérêt communautaire

· Deux espèces animales :

- Le **lézard montagnard des Pyrénées** (*Iberolacerta monticola*),
- Le **desman des Pyrénées** (*Galemys pyrenaicus*).

Le site représente aussi une zone de chasse importante pour trois espèces de chauves-souris citées en annexe II de la Directive " Habitats " (le grand et le petit rhinolophe, la barbastelle d'Europe). Il constitue également le lieu de vie de plusieurs espèces citées en annexe IV : reptiles, amphibiens (euprocte des Pyrénées, crapaud accoucheur) et de plusieurs autres espèces de chauves-souris.

· Deux espèces végétales :

- L' **Aster des Pyrénées** (*Aster pyrenaicus*), une espèce prioritaire,
- La **Buxbaumie verte** (*Buxbaumia viridis*), une espèce prioritaire.

L'intérêt faunistique et floristique de ce site va au-delà des espèces citées en annexe II de la Directive Habitats. En effet, le site

abrite de nombreuses espèces de plantes protégées au niveau national (Geranium cendré, Androsace de Vandelli, Droséra à feuilles rondes, Lycopode des Alpes, ...), ou très menacées (outre l'Aster des Pyrénées, l'Aconit panaché des Pyrénées et l'Ibérus de Bernard, citées dans le tome I du Livre rouge de la flore menacée de France).

Les espèces animales protégées au niveau national (plusieurs espèces de mammifères, reptiles, amphibiens et invertébrés) sont également très nombreuses sur le site. Le nombre d'espèces citées en annexe I de la Directive " Oiseaux " est lui aussi remarquable : l'Aigle royal, le Crabe à bec rouge, la Chouette de Tengmalm, le Pic noir, le Lagopède alpin des Pyrénées, le Grand tétras et la Perdrix grise des Pyrénées nichent sur le site, tandis que d'autres l'utilisent comme territoire de chasse ou comme halte migratoire. De nombreux autres espèces d'oiseaux protégés au niveau national fréquentent également le site.

Une activité humaine étroitement liée à la richesse naturelle du site

Le pastoralisme...

L'activité pastorale, qui a très fortement contribué à l'aspect des milieux et des paysages d'estives actuels, demeure l'activité humaine principale sur le site.

Cette activité connaît cependant depuis un siècle un déclin très marqué, caractérisé par une diminution constante du nombre de troupeaux et de leurs effectifs. Néanmoins, la situation est très contrastée d'une localité à l'autre.

Les troupeaux, notamment bovins, se concentrent dans les zones les plus favorables (meilleurs accès, équipements), tandis que de nombreux quartiers éloignés (pâturages ovins) sont progressivement abandonnés.

Le passage des anciens modes de gardiennage sur de petits quartiers à une libre pâture sur de vastes entités de gestion permet d'expliquer en partie ces phénomènes.

... et les autres activités

Le site comporte de hauts lieux touristiques pyrénéens, notamment en vallée de Cauterets. La fréquentation y reste cependant très canalisée, essentiellement sur l'important réseau de sentiers des fonds de vallée et des plateaux.

Les ruisseaux et lacs de montagne des deux vallées sont également très fréquentés pour la pêche. La pratique de l'alevinage est généralisée depuis longtemps sur l'ensemble du site, selon des modalités qui ont varié au cours du temps.

La sylviculture concerne quant à elle deux entités de gestion sur le site : la Forêt Domaniale du Pégère et la Forêt Syndicale de la Vallée de Saint-Savin. Ces forêts sont destinées essentiellement à la protection (protection paysagère, protection contre les risques naturels, protection de la faune et de la flore) et, dans une moindre mesure, à la production.

Natura 2000 : associez-vous à la démarche !

Pour construire un projet de territoire correspondant aux attentes de tous les utilisateurs du site, nous avons besoin de l'avis de chacun. Vous êtes invités à participer aux groupes de travail qui se réuniront autour de trois thèmes : le pastoralisme, la forêt et le développement local. Pour donner votre avis ou poser des questions sur le travail en cours, n'hésitez pas à nous contacter (LE MOAL Tangi, mail : pnp.lemoal@espaces-naturels.fr, Tél. : 05.62.44.36.89).

Vous pouvez également vous informer en consultant les ouvrages suivants :

- " Natura 2000 en Midi-Pyrénées " et " Natura'venir " (DIREN - Cité administrative - Bât G - Bd Armand Duportal - 31 000 TOULOUSE),
- " Natura 2000 Infos " (Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement - DNP - Bureau des Habitats naturels - 20, Av. de Ségur - 75 032 PARIS 07 SP),
- " Lettre d'information sur Natura 2000 " (DG XI-D2, TRMF 02/04 - Commission Européenne - 200,

	2002		2003		2004		
	Automne	Hiver	Printemps	Été	Automne	Hiver	Printemps
Phase 1 état des lieux	CPL		GT plénière	CPL			
Phase 2 diagnostic écologique et hiérarchisation des enjeux				2 GT terrain	2 GT CPL		
Phase 3 Propositions d'actions					2 GT CPL		CPL
CPL : Comités de Pilotage Local			GT : Groupes de Travail thématiques				

Rue de la loi - B-1049 BRUXELLES),

et les sites internet suivants :

- Site du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (<http://www.environnement.gouv.fr>),
- Site de la Commission Européenne (<http://europa.eu.int/comm/environnement/nature/natura.htm>).

Pour qui ?

Cette lettre d'information est destinée à toutes les personnes concernées par la démarche

Natura 2000 sur le site " Pégère-Barbat-Cambalès ", institutionnels et usagers. Elle marquera chacune des étapes de l'élaboration du Document d'Objectifs.

Rédaction : Tangi Le Moal, Delphine Guérin
Carte : Pierre Lapenu
Dépôt légal : 2e trimestre 2003
N°ISSN : en cours